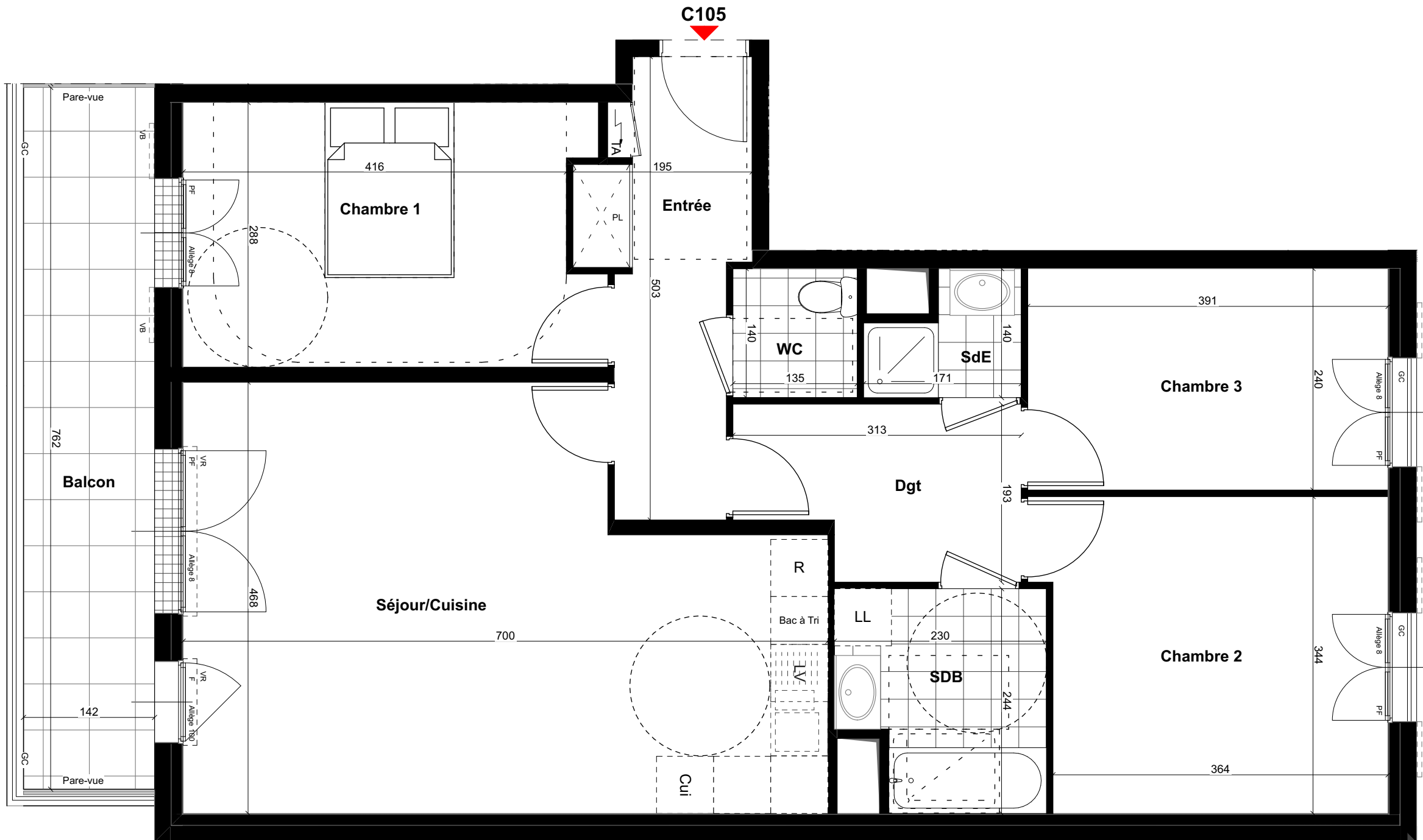
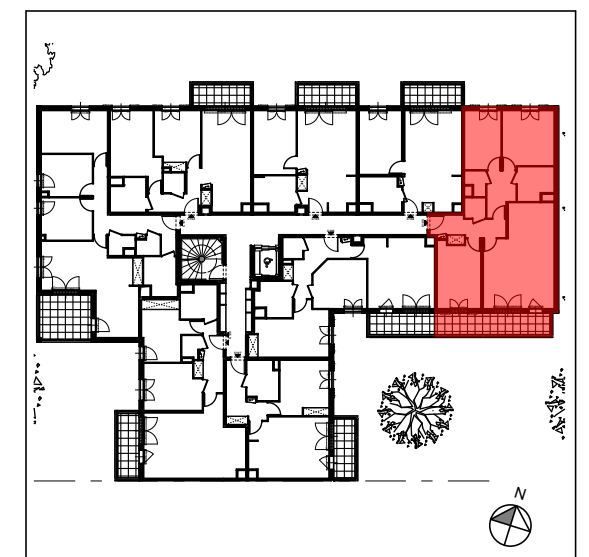


## RESIDENCE DES COTEAUX

216 Route de Marolles  
78670 Villennes-sur-Seine

Bâtiment C - R+1  
Appartement n° C105  
4 Pièces



Pièces	Surface habitable
Entrée	7,00 m <sup>2</sup>
Séjour / Cuisine	28,80 m <sup>2</sup>
Chambre 1	12,65 m <sup>2</sup>
Chambre 2	12,75 m <sup>2</sup>
Chambre 3	9,40 m <sup>2</sup>
Salle de bain	5,05 m <sup>2</sup>
Salle d'eau	1,90 m <sup>2</sup>
WC	1,90 m <sup>2</sup>
Dégagement	5,30 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>84,75 m<sup>2</sup></b>

Extérieur	Surface
Balcon	10,85 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>10,85 m<sup>2</sup></b>

NOTA: La surface des placards est incluse dans celles des pièces attenantes.  
Le mobilier est représenté à titre indicatif.

- PL: Placard
- VR: Volet roulant
- VB: Volet battant
- GC: Garde-corps
- DEP: Descente d'eau pluviale
- PF: Porte-fenêtre
- F: Fenêtre
- Dgt: Dégagement
- Rgt: Rangement
- LL: Lave-linge
- LV: Lave-vaisselle
- R: Réfrigérateur
- Cui: Cuisson
- TA: Tableau électrique

- Soffite
- Bande stérile

Signature SCCV VILLENES COLLINE DU PARC:

Signature ACQUÉREUR:



NOTA :  
Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Des modifications peuvent être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation notamment pour les dimensions libres, les positions de baies, équipements et hauteurs sous plafonds. Les surfaces données sont approximatives. Les retombées, soffites, faux plafonds, emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1).

